



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
29 JUIN 2020**

Date de convocation : 25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni à la salle Marjault sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire, en présence de 5 personnes formant le public.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Bernadette BONGRAND, Francis BOUTIN, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Sandrine GAUDRON, Marie HENOT, Mathieu MABROUQUE, Roxanne NAKACHE, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Julien PILTÉ, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Delphine BERGÉ
- Madame Sophie LESCORNEZ
- Monsieur Dominique PEIGNAUX

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 16

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 16

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Monsieur Julien PILTÉ a été élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juin 2020

B) Délibérations

- | | |
|---------------|--|
| 2020 2906 033 | Vote des comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques |
| 2020 2906 034 | Vote des comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques |
| 2020 2906 035 | Affectation du résultat d'exploitation exercice 2019 |
| 2020 2906 036 | Vote des taux d'imposition FB-FNB |
| 2020 2906 037 | Amortissement des études versées en 2016, 2017, 2018 et 2019 - Budget de la Commune |
| 2020 2906 038 | Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2019 - Budget de la Commune |

- 2020 2906 039 Vote des budgets primitifs : Commune, Eau, Assainissement
et Panneaux Photovoltaïques
- 2020 2906 040 Bilan des cessions et acquisitions 2019
- 2020 2906 041 Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil
d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juin 2020

Cette approbation a été ajournée.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2020 2906 033	Vote des comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	---

Sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, l'Assemblée délibérante a procédé aux votes suivants :

- *Vote des comptes de gestion 2019 du receveur municipal : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques*

Après présentation et examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes de gestion 2019 du receveur municipal concernant la Commune, l'Eau, l'Assainissement et les Panneaux Photovoltaïques.

2020 2906 034	Election des membres de la commission d'Appel d'Offres
---------------	--

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle, l'Assemblée délibérante a procédé aux votes suivants :

- *Vote des comptes administratifs 2019 : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques*

Après avoir entendu le rapport de Madame Bernadette BONGRAND, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la Commune, à l'unanimité, adopte celui de l'Eau, à l'unanimité, adopte celui de l'Assainissement et à l'unanimité, adopte celui des Panneaux Photovoltaïques.

2020 2906 035	Affectation du résultat d'exploitation exercice 2019
---------------	--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 conforme au compte de gestion, a procédé aux votes suivants :

➤ *Affectation du résultat d'exploitation exercice 2019 : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques*

Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 1 087 442,62 Euros sur le budget de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

Recettes de fonctionnement	: + 2 040 089,02 €
Dépenses de fonctionnement	: - 1 766 101,27 €
Résultat reporté 2018	: + 1 037 023,60 €
Excédent de fonctionnement	: + 1 311 011,35 €

Recettes d'investissement	: + 307 888,28 €
Dépenses d'investissement	: - 462 928,71 €
Résultat reporté 2018	: + 27 436,61 €
Déficit d'investissement	: - 127 603,82 €

Les restes à réaliser 2019 en recettes et dépenses d'investissement sont :

Recettes	: + 12 600,00 €
Dépenses	: - 108 564,91 €
Déficit reste à réaliser :	- 95 964,91 €

La section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement, l'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 au C/002 recettes de fonctionnement est égal à :
+ 1 087 442,62 €

De ce fait, l'affectation du résultat à reporter au budget 2020 au C/1068 recettes d'investissement est égal à : + 223 568,73 €

Le déficit d'investissement à reporter au budget 2020 au C/001 dépenses d'investissement est égal à :
+ 127 603,82 €.

Adoption à l'unanimité.

Service de l'Eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 118 696,39 Euros sur le budget de l'eau, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation, selon les données suivantes :

Recettes de fonctionnement	: + 226 505,88 €
Dépenses de fonctionnement	: - 241 000,57 €
Résultat reporté 2018	: + <u>120 836,76 €</u>
Excédent de fonctionnement	: + 106 342,07 €

Recettes d'investissement	: + 72 920,38 €
Dépenses d'investissement	: - 47 586,33 €
Résultat reporté 2018	: - <u>12 979,73€</u>
Excédent d'investissement	: + 12 354,32 €

Des restes à réaliser 2019 en recettes et dépenses d'investissement sont :

Recettes	: + 32 087,20 €
Dépenses	: - <u>34 611,60 €</u>
Déficit reste à réaliser :	- 2 524,40 €

La section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement, l'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 au C/002 recettes de fonctionnement est égal à :
+ 106 342,07 €

De ce fait, l'affectation du résultat à reporter au budget 2020 au C/1068 recettes d'investissement est égal à : + 0,00 €

L'excédent d'investissement à reporter au budget 2020 au C/001 recettes d'investissement est égal à :
+ 12 354,32 €.

Adoption à l'unanimité.

Service assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 117 573,11 Euros sur le budget de l'assainissement, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

Recettes de fonctionnement	: + 184 487,28 €
Dépenses de fonctionnement	: - 160 097,42 €
Résultat reporté 2018	: + <u>95 444,72 €</u>
Excédent de fonctionnement	: + 119 834,58 €

Recettes d'investissement	: + 29 423,83 €
Dépenses d'investissement	: - 48 301,20 €
Résultat reporté 2018	: + <u>16 615,90 €</u>
Déficit d'investissement	- 2 261,47 €

Les restes à réaliser 2019 en recettes et dépenses d'investissement sont :

Recettes	: + 21 577,50 €
Dépenses	: - <u>24 322,50 €</u>
Déficit reste à réaliser :	- 2 745,00 €

La section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement, l'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 au C/002 recettes de fonctionnement est égal à :
+ 114 828,11 €

De ce fait, l'affectation du résultat à reporter au budget 2020 au C/1068 recettes d'investissement est égal à : + 5 006,47 €

Le déficit d'investissement à reporter au budget 2020 au C/001 dépenses d'investissement est égal à :
- 2 261,47 €.

Adoption à l'unanimité.

Panneaux Photovoltaïques

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 54 795,23 Euros sur le budget des Panneaux Photovoltaïques, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

Recettes de fonctionnement	: + 54 636,76 €
Dépenses de fonctionnement	: - 57 602,52 €
Résultat reporté 2018	: + 4 395,79 €
Excédent de fonctionnement	: + 1 430,03 €

Recettes d'investissement	: + 18 793,32 €
Dépenses d'investissement	: - 11 169,72 €
Résultat reporté 2018	: + 45 741,60 €
Excédent d'investissement	: + 53 365,20 €

Il n'y a pas de restes à réaliser 2019 en recettes et dépenses d'investissement.

La section d'investissement ne faisant pas apparaître de besoin de financement, l'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 au C/002 recettes de fonctionnement est égal à :
+ 1 430,03 €

L'affectation du résultat à reporter au budget 2020 au C/1068 recettes d'investissement est égal à :
0,00 €

L'excédent d'investissement à reporter au budget 2020 au C/001 recettes d'investissement est égal à :
+ 53 365,20 €

Adoption à l'unanimité.

2020 2906 036	Vote des taux d'imposition FB-FNB
---------------	-----------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes suivantes pour l'année 2020 soit :

TAUX 2020

FB	27,67 %
FNB	48,83 %

2020 2906 037 Amortissement des études réalisées en 2016, 2017, 2018 et 2019 - Budget de la Commune

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2020 les études réalisées en 2016, 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 48 090 € (compte 28031) suivant le tableau suivant :

Amortissement sur 5 ans des études réalisées en 2016, 2017, 2018 et 2019

Amortissement sur 5 ans	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Total
	3 840 €	8 787 €	18 225 €	17 238 €	48 090 €
2020	768,00 €	1 757,40 €	3 645,00 €	3 447,60 €	9 618,00 €
2021	768,00 €	1 757,40 €	3 645,00 €	3 447,60 €	9 618,00 €
2022	768,00 €	1 757,40 €	3 645,00 €	3 447,60 €	9 618,00 €
2023	768,00 €	1 757,40 €	3 645,00 €	3 447,60 €	9 618,00 €
2024	768,00 €	1 757,40 €	3 645,00 €	3 447,60 €	9 618,00 €
Total	3 840,00 €	8 787,00 €	18 225,00 €	17 238,00 €	48 090,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement des études réalisées en 2016, 2017, 2018 et 2019 sur cinq ans à partir de l'exercice 2020.

2020 2906 038 Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2019 - Budget de la Commune

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur dix ans, et à partir de l'exercice 2020, le fonds de concours éclairage public versé en 2019 pour un montant de 255,07 € (compte 28041512) suivant le tableau suivant :

Amortissement sur 10 ans (mais maximum 15 ans) du fonds de concours éclairage public versé en 2019

Amortissement sur 10 ans	Montant 255,07 €
2020	25,51 €
2021	25,51 €
2022	25,51 €
2023	25,51 €
2024	25,51 €
2025	25,51 €
2026	25,51 €
2027	25,51 €
2028	25,51 €
2029	25,48 €
Total	255,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2019 sur dix ans à partir de l'exercice 2020.

2020 2906 039	Vote des budgets primitifs : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	---

➤ Vote du budget primitif de la Commune

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 de la Commune présenté.

➤ Vote du budget primitif de l'Eau

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 de l'Eau présenté.

➤ Vote du budget primitif de l'Assainissement

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 de l'Assainissement présenté.

➤ Vote du budget primitif des Panneaux Photovoltaïques

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2020 des Panneaux Photovoltaïques présenté.

2020 2906 040	Bilan des cessions et acquisitions 2019
---------------	---

Monsieur Jean-François CESSAC présente le bilan des cessions et des acquisitions intervenues en 2019, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CESSIONS						
ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	NATURE DU BIEN	ACHETEUR	DELIBERATION	PRIX TTC
Juspillard	C1753	22 m ²	Terrain	Mr PUGET Franck	N° 2018 1109 055 du 11/09/2018	1 000 € Le 31/12/19
TOTAL						1 000 €
ACQUISITIONS						
ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE	NATURE DU BIEN	VENDEUR	DELIBERATION	PRIX TTC
La Rondellière	C1995	5905 m ²	Terrain	Mme MARTINET	N° 2018 1311 073 Du 13/11/2018	8000 € Le 30/01/19
TOTAL						8 000 €

Après présentation et examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions foncières réalisées en 2019, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2020 2906 041	Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
---------------	---

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres du conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Considérant que le CCAS est présidé par le Maire et qu'il comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale,

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret, comme le prévoit l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à cinq (5) le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Election des membres

Considérant qu'après appel à candidatures une unique liste s'est déclarée candidate :

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

Représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS :

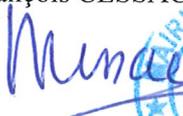
- ✓ Nathalie DESCHAMPS
- ✓ Jean-Marie RENAUDEAU
- ✓ Nathalie PENOT-COINDRE
- ✓ Dominique PEIGNAUX
- ✓ Julien PILTÉ

Monsieur le Maire lève la séance à 20h42.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-François CESSAC




Julien PILTÉ